

## Programme Lait et fruits à l'école

Le programme « Lait et Fruits à l'école » de l'Union Européenne est une aide pour la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée.

L'objectif est de promouvoir des comportements alimentaires plus sains et de mieux faire connaître aux élèves les filières et produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO).

### **Vous êtes une collectivité ou un établissement de restauration collective**

**Vous souhaitez vous engager dans une démarche en circuit court et de proximité ?**

**Le programme Lait et Fruits à l'école de l'Union Européenne peut vous aider à parvenir à vos objectifs.**

Financé par l'Union européenne, ce programme éveille le goût des enfants et des adolescents à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et gustative, en les initiant au plaisir de consommer des fruits, légumes et/ou produits laitiers. Il intègre la notion de « bien manger » au plaisir, à la curiosité et à la découverte.

Cette action permet ainsi de faciliter l'atteinte des objectifs de la Loi Egalim qui vise à l'introduction de 50% de produits de qualité en restauration collective publique dont 20% de bio au 1er janvier 2022. Ces types de produits sont directement concernés par ce programme et son financement.

### **Pour qui ? Quand ?**

Le dispositif consiste à distribuer aux élèves des établissements scolaires (de la maternelle au lycée) des fruits et légumes et/ou de produits laitiers 2 à 4 fois par semaine.

Le nouveau programme **Lait et Fruit à l'école** se décline de 3 façons :

- au goûter à la sortie des élèves (fruits et lait liquide SIQO et hors SIQO)
- OU le midi durant le déjeuner (uniquement les produits SIQO, sous signe officiel de qualité : BIO, AOP, AOC, IGP, Label Rouge, STG)
- OU le matin à l'arrivée des élèves (uniquement pour les collèges REP/REP+ de métropole).

### **Comment ?**

Pour pouvoir participer au programme et bénéficier de l'aide, la première étape est d'être agréé par FranceAgriMer. L'organisme gestionnaire doit ensuite justifier de la mise en place des distributions et communiquer sur le programme et sur le soutien de l'Union européenne via un affichage permanent dans les établissements mettant en œuvre le programme.

## **Vous êtes producteur**

Vous souhaitez approvisionner les établissements scolaires ? Le **programme Lait et Fruits à l'école** de l'Union Européenne peut vous aider à parvenir à vos objectifs.

Il est une aide financière pour la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires.

Pour favoriser l'approvisionnement local et permettre aux enfants de manger des produits issus de nos territoires, **vous devez vous faire référencer auprès de FranceAgriMer.**

**La demande de référencement est à faire par vous, en tant que fournisseur, via une téléprocédure.** Il faut remplir un formulaire et fournir un exemple de récapitulatif des livraisons.

**[Cliquez ici pour accéder à la téléprocédure.](#)**

- Le fournisseur s'engage à fournir des produits éligibles et établir un récapitulatif des livraisons des produits livrés selon le [modèle de l'Annexe 1](#).
- Le fournisseur doit impérativement être référencé au moment du dépôt de la demande d'aide.

**Une fois référencé, vous apparaitrez dans la liste des fournisseurs référencés par FranceAgriMer : [ici](#).**

Contacts auprès de France Agrimer : [e-lfe@franceagrimer.fr](mailto:e-lfe@franceagrimer.fr)